

# Bulletin municipal

16 mars 2020

Sainte-Marthe  
ma vie, ma campagne, ma fierté!



## Mot du maire

Chers concitoyens, chères concitoyennes,

La situation concernant le coronavirus, COVID-19, occupe une place de plus en plus grande dans les préoccupations de tous et chacun. Je tiens à rassurer notre population que les gestionnaires de notre municipalité suivent scrupuleusement depuis déjà quelques semaines toutes les communications qui leur sont acheminées par les ministères ou organismes en santé publique et sécurité civile. Nous nous préparons si des actions deviennent nécessaires à être posées et nous tentons, comme le prévoit notre plan de sécurité civile, de les anticiper du mieux que nous pouvons.

À ce jour, la municipalité est en mode « veille ». Pour le moment, les activités normales de la municipalité se poursuivent, incluant les services de travaux publics, d'incendie et de premiers répondants. La situation continue à être surveillée de près. Néanmoins, certaines décisions ont été prises le vendredi 13 mars dernier. Cela s'inscrit dans un objectif de cohérence avec les actions posées à la grandeur du Québec. Voici les décisions qui ont été prises à ce jour :

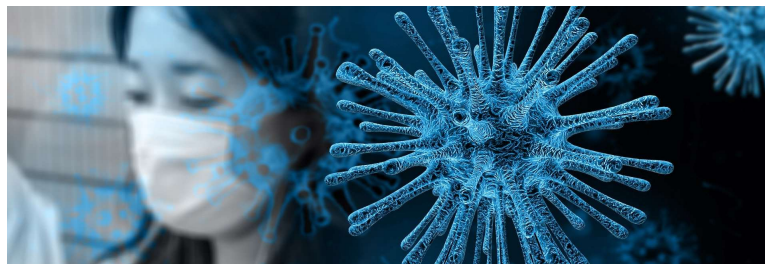
- Le Centre jeunesse et de loisirs (Centre câlin) suspend ses activités jusqu'au 31 mars. Il serait en effet incongru que l'école soit fermée pour éviter la propagation du virus mais que les mêmes jeunes soient regroupés lors d'activités offertes par le Centre jeunesse et de loisirs.
- Le Centre social et sportif devient quant à lui inaccessible pour tout événement (déjà planifié ou pas), peu importe le nombre de participants prévus et ce, dès maintenant et jusqu'au 31 mars. Cette mesure vise d'une part à ce que la municipalité ne soit pas agent de propagation du virus de par la mise en disponibilité de ses installations. D'autre part, elle rend le local entièrement disponible à tout moment qui serait jugé opportun par les autorités médicales, dans l'éventualité

que cela deviendrait nécessaire. Les autorités de la santé publique pourraient, à titre d'exemples, y tenir des cliniques de dépistage de la maladie, distribution de médicaments, etc.

Évidemment, tout peut évoluer dans le temps. Soyez rassurés que vous serez informés de toutes les informations pertinentes qui devront être portées à votre attention et s'adressant spécifiquement à la population marthéenne. Les différentes plates-formes d'informations officielles de la municipalité (page Facebook, site Internet et Bulletin municipal) diffuseront ces informations. De par la facilité et la rapidité de diffusion des réseaux sociaux, la page Facebook officielle de la municipalité permet un suivi de premier plan. La prochaine mise à jour est prévue le vendredi 20 mars prochain.

Cordiales salutations,

François Pleau  
Maire



### Prochaines dates à retenir

- ~~Mardi 17 mars~~ – Vernissage Vocation TRACE par le CACVS au Centre social et sportif **REPORTÉ**
- **Mercredi 18 mars** – Échéance du 1<sup>er</sup> versement de la taxe foncière 2020 – **RETARD SANS INTÉRÊTS JUSQU'AU 31 MARS**
- **Mardi 14 avril** – Repas partagé **À VALIDER**
- **Vendredi 24 avril** – Collecte des encombrants (gros objets)
- **Dimanche 26 avril** – Brunch de la Société Saint-Jean-Baptiste **À VALIDER**
- **Jeudi 14 mai** – Distribution des plants d'arbres et échange de boutures (nouvelle formule)

À ce jour, plus de 160 citoyens ont complété le formulaire inséré dans le compte de la taxe foncière envoyé en février et nous vous en remercions grandement. Tel que mentionné dans la note accompagnant ledit formulaire, l'exercice consiste à valider d'une certaine façon les lectures effectuées automatiquement par les lecteurs spécialisés installés sur les camions lors des collectes hebdomadaires. Nous attendions d'avoir une masse critique pour procéder au traitement de toutes ces données, ce que nous avons maintenant.

Il est toujours possible soumettre d'une façon ou d'une autre les informations requises. Le formulaire peut se compléter en ligne via le site Internet de la municipalité sur [sainte-marthe.ca](http://sainte-marthe.ca). Pour se prévaloir du crédit, le cas échéant, vous devez compléter ce formulaire.



### **Premier versement de la taxe foncière 2020 – Retard sans intérêts jusqu'au 31 mars**

Étant donné que certains citoyens préfèrent historiquement payer leurs comptes au comptoir du bureau municipal alors qu'ils sont maintenant pour plusieurs appelés à limiter leurs contacts avec les gens en raison de la propagation du coronavirus COVID-19, la municipalité suspend les intérêts courus pour tout retard après le 18 mars et ce, jusqu'au 31 mars sur le premier versement de la taxe 2020. Ce délai permettra à ces citoyens de s'organiser autrement pour effectuer ce versement, soit par Internet via leur institution financière ou par chèque en utilisant le courrier postal. Il est aussi possible de laisser un chèque (aucun argent comptant) à tout moment dans une enveloppe laissée dans la boîte aux lettres située près de la porte de l'hôtel de ville.

#### **Brunch annuel de la Société Saint-Jean-Baptiste**

La Société Saint-Jean-Baptiste, section Sainte-Marthe, organise son brunch annuel le dimanche **26 avril 2020 (à valider selon l'évolution du dossier COVID-19)** de 10 h 30 à 13 h 30 au Centre social et sportif de Sainte-Marthe. Les organisateurs souhaitent vous accueillir en grand nombre. **Pour réserver**, veuillez communiquer avec l'une de ces personnes:

**Gilbert Campeau: (450) 459-4538**  
**Noëlla Desrochers: (450) 456-3375**  
**France Taillefer: (450) 456-9679**

#### **Coût**

Adulte **13 \$**  
Enfant 6 à 12 ans **6 \$**  
Moins de 6 ans **gratuit**



Les bacs à couvercles rouges ont été distribués en mars 2018 et les bacs bruns en octobre de la même année. Ils sont tous deux munis de puces électroniques de type RFID qui enregistrent chacune des levées effectuées par les camions de collecte. Il en va de même avec le bac bleu puisqu'une puce a été ajoutée par la MRC de Vaudreuil-Soulanges dans le cadre d'un projet pilote.

L'objectif des eBacs et du programme de crédit est de pouvoir récompenser depuis le début 2019 les citoyens posant des gestes pour réduire l'enfouissement des déchets. La performance par habitant de la municipalité de Sainte-Marthe était la pire de toutes les municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges. Les différentes mesures et la collaboration des citoyens a permis de réduire la comptabilisation du tonnage à l'enfouissement résidentiel de plus 31 % sur les trois années entre 2017 à 2019. De 454 tonnes en 2017, nous avons terminé l'année 2019 à 312 tonnes. C'est assurément intéressant et avec des efforts supplémentaires, l'objectif du seuil inférieur à 300 tonnes initialement prévu pour la fin de 2021 pourrait être atteint à la fin de la présente année. De plus, plusieurs municipalités ont vu leurs coûts d'enlèvement des ordures augmentés considérablement alors que nous les voyons se stabiliser de par un volume de déchets moins élevé. Aussi, nous profitons de montants supplémentaires du programme provincial de redistribution des redevances, ce programme étant lié à la performance des municipalités.

Retenons que le bac pour les déchets ultimes (couvercle rouge) doit être présenté pour la collecte que lorsqu'il est rempli et donc le moins souvent possible. Moins vous le présentez pour la collecte, plus vous présentez des signes de performance.

Le bac bleu des matières recyclables doit lui aussi être présenté pour démontrer votre participation à la réduction de l'enfouissement des matières qui peuvent être revalorisées. Pour tenir compte des ménages qui favorisent la réduction des emballages à la source ou des personnes vivant seules par exemple, le taux de présentation minimal du bac a été fixé à neuf fois pour permettre de démontrer votre participation.

En ce qui concerne le bac brun, notre défi est de favoriser une plus grande utilisation. Nous y arriverons tous ensemble. C'est le meilleur allié pour éviter de mettre souvent le bac à déchets à la collecte. En effet, il recueille les matières qui sont habituellement celles malodorantes et il est collecté chaque semaine. Ces matières étant retirées du bac à couvercle rouge permet de présenter moins souvent ce dernier. Plus souvent il est présenté, plus il favorise votre admissibilité au crédit. Si vous faites votre compost partiellement ou en totalité à la maison, nous en tenons compte par la déclaration que vous faites à cet effet et des vérifications que vous autorisez.